



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 30 juin 2017

Objet : **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'OPERATEUR TETRAKTYS – PROJET DE COOPERATION DECENTRALISEE AVEC ZAPATOCA**

L'an deux mil dix-sept, le trente juin, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe LORIMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 23 juin 2017

PRESENTS : Mmes. BARNOLA, BOURDARIAS, CAMPANALE, CHEVROT, DEPETRIS, GROS, HYVRARD, PAIN
Présents : 19
Absents : 10
Votants : 27
MM. BRUNELLO, CROZES, DEPLANCKE, FORT, GAY, GEDNRIN, GIMBERT, LORIMIER, MULLER, PAGES, PEYRONNARD

ABSENTS : Mmes. BOUCHAUD (pouvoir à M. BRUNELLO), FAYOLLE (pouvoir à Mme. PAIN), FRAGOLA (pouvoir à Mme. CHEVROT), GEROMIN (pouvoir à M. FORT), GRANGEAT (pouvoir à M. CROZES), MORAND (pouvoir à Mme. HYVRARD)
MM. BOUKSARA (pouvoir à Mme. DEPETRIS), GERARDO (pouvoir à Mme. CAMPANALE), GLOECKLE, LE PENDEVEN

M. Patrick PEYRONNARD a été élu secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L1115-1, L1611-4, L2121-29, et L2311-7 ;

Vu les articles 9-1 et 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et l'article 1^{er} du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Considérant la délibération n° 068-2016 du 30 juin 2016 relative à l'adoption de la charte sur la coopération décentralisée qui définit les orientations souhaitées par la commune en la matière.

Considérant la délibération n° 088-2016 du 30 septembre 2016 relative à l'adoption d'une convention portant accord de coopération décentralisée entre la commune de Crolles et celle de Zapatoca en Colombie ;

Considérant la délibération n° 096-2016 du 28 octobre 2016 autorisant le maire à signer les conventions de partenariat pour la mise en œuvre du projet de coopération décentralisée Crolles-Zapatoca « Des Alpes aux Andes » avec les associations Tétraktys et l'Ecole de la Paix.

Monsieur le Maire rappelle que la commune, dans le cadre du projet de coopération décentralisée avec la commune de Zapatoca en Colombie, fait appel à l'expertise, aux compétences et la connaissance du terrain de deux opérateurs locaux. La mise en œuvre de l'axe développement local et écotourisme a ainsi été confié à l'association grenobloise Tétraktys.

Une convention a été signée avec Tétraktys en novembre 2016. Celle-ci prévoit le versement d'une subvention permettant à l'opérateur de mettre en œuvre le programme « Des Alpes aux Andes : les jeunes bougent ! » (Programme déposé dans le cadre de l'appel à projets Jeunesse II du Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International) autour de la formation professionnelle des jeunes et leur mobilité à l'international.

Monsieur le Maire indique que le tourisme fait aussi partie des priorités de la coopération avec Zapatoca et que, au fil du travail réalisé depuis octobre 2016, a été identifié un besoin de travailler à la structuration du réseau des opérateurs touristiques (privés et publics) de Zapatoca. Ce travail constitue en effet un préalable indispensable à la mise en place d'une politique touristique cohérente, telle que souhaitée par la Maire de la commune.

Cette action s'inscrit en dehors du programme Jeunesse II.